L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 9 JANVIER 1880.

CHAMBRES FRANÇAISES.

La dernière séance de la Chambre des députés le 20 décembre, a été signalée par un incident qui a fait sensation. Nous lisons à ce sujet dans les *Débats*:

La Chambre des Députés s'est occupée aujourd'hui de l'interpellation adressée au ministre de la guerre par les députés républicains de la Gironde au sujet des officiers du 140e régiment territorial d'infanterie qui ont assisté au banquet légitimiste du 29 septembre à Bordeaux. Le débat en avait été fait dès le dernier [illegible] par M. Achard, il semblait réservé surtout au M. Blanqui dans la 1re circonscription de Bordeaux, et l'on s'attendait à ce que l'honorable membre, qui n'avait fait partie jusqu'ici d'aucune Assemblée délibérante, prononcerait à cette occasion son maiden speech. Mais il s'est contenté d'intervenir dans la suite du débat—d'une façon assez malheureuse pour le dire en passant—et c'est son collègue M. Raynal qui s'est chargé de développer les termes de l'interpellation.

Le fait incriminé par M. Raynal est assez connu pour qu'il soit inutile de s'y appesantir. Trois officiers supérieurs d'infanterie territoriale ont cru devoir prendre part au banquet organisé à Bordeaux en l'honneur du comte de Chambord; ils ont apposé leur signature au bas d'une Adresse terminée par le cri de: "Vive le Roy!" L'un d'eux, M. le lieutenant-colonel de Carayon-Latour, a de plus adressé aux journaux légitimistes une lettre dans laquelle il déclarait qu'à ses yeux il n'y avait de salut pour la France que dans le rétablissement prochain de la monarchie. Le ministre de la guerre s'est ému de cette manifestation séditieuse. Il a suspendu pour un an MM. les chefs de bataillon de Sabran-Pontevès et de Lur-Saluces; quant à M. de Carayon-Latour, il a été immédiatement traduit devant un conseil d'enquête chargé d'examiner s'il ne s'était pas mis dans le cas d'être révoqué de ses fonctions.

La question avait-elle été mal posée, comme l'a soutenu M. Raynal; ou bien la mesure proposée était-elle réellement excessive, comme il l'affirme d'autre part? Toujours est-il que M. de Carayon-Latour a été acquitté par ses pairs, et que le ministre de la guerre, désarmé, a dû le laisser à la tête de son régiment. C'est ce que M. Raynal ne veut pas admettre. S'appuyant sur de nombreux précédents, il estime que si le grade est la propriété de l'officier et ne peut lui être enlevé que sur l'avis conforme d'un conseil d'enquête, l'emploi appartient au ministre qui est toujours libre d'en disposer. M. de Carayon-Latour peut donc être frappé disciplinairement, comme l'ont été MM. de Lur-Saluces et de Sabran-Pontevès, et l'orateur exprime l'espoir que le ministre reviendra sur sa décision.

De longs et vifs applaudissements, dit le *Temps*, accueillent la fin de ce discours. Le silence est à peine rétabli que le ministre de la guerre paraît à la tribune et prononce les paroles suivantes:

Messieurs, je n'approuve ni n'excuse en aucune manière la conduite des officiers de l'armée territoriale qui ont pris part à des banquets légitimistes à Bordeaux ou ailleurs......

J'ai pris à l'égard de presque tous ces officiers les mesures disciplinaires qui étaient en mon pouvoir; je les ai fait suspendre de leur grade.

Vis-à-vis de M. Carayon-Latour, j'ai agi d'une manière différente, parce que je croyais que, cet officier supérieur s'étant mis dans le cas d'être révoqué comme maire, ce que je devais poursuivre, c'était la révocation de son grade de lieutenant-colonel. Je l'ai déféré, dans ce but, au conseil d'enquête; l'avis émis ne m'a pas permis de sévir.

J'en accepte toute la responsabilité; mais, quant à revenir aujourd'hui, comme vous le désirez, sur ma décision, au mépris de l'avis exprimé par le conseil d'enquête, je m'y refuse et n'y consentirai jamais!

A peine ces paroles sont-elles prononcées que la droite éclate en applaudissements redoublés. Mais ce qui est plus étonnant, ce qui plonge la Chambre dans une stupéfaction générale, c'est que le ministre quitte la tribune, non pour revenir occuper sa place au banc du gouvernement et y attendre la suite du débat, mais pour sortir de la salle même des séances. Cette retraite inattendue soulève, comme bien on le pense, l'émotion générale; dans tous les esprits on a présent l'exemple donné—toutes proportions gardées—par M. Canovas del Castillo aux Cortès espagnoles. On s'échauffe, de droite et de gauche partent des exclamations, on s'interpelle de collègue à collègue, et ce n'est qu'à grand'peine que M. le président peut rétablir le calme matériel.

M. Keller demande la parole et alors M. Brisson demande de sa place, aux applaudissements de la gauche, vis-à-vis de qui le débat va continuer.

M. Tirard, répondant à MM. Raynal et Keller, au sujet de l'affaire Carayon-Latour, déclare, au nom de tout le gouvernement, qu'il ne saurait admettre que les officiers de l'armée territoriale puissent faire des manifestations hostiles aux institutions du pays. Aucun gouvernement républicain ne peut admettre cette théorie. (Très bien! très bien!)

Il n'est pas de fonctionnaire, quel qu'il soit, qui puisse émettre publiquement son opinion, si cette opinion est contraire au gouvernement. (Applaudissements).

Le ministre de la guerre a donc demandé la révocation de M. de Carayon-Latour; mais le conseil d'enquête ayant prononcé dans un sens contraire, le ministre s'est trouvé désarmé, et il n'a pu prendre d'autre mesure.

Les discussions de cette nature ne sont pas sans danger, et si l'on apporte sans cesse à la tribune, des questions de personnes, il faut reconnaître que l'on rendra le gouvernement bien difficile.

L'orateur, en terminant, demande à la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple.

M. Achard dit qu'il ne répondra pas au ministre de la guerre, dont l'attitude a été un défi jeté à l'Assemblée. (Bruits divers.—La clôture!)

M. le président fait connaître le texte de l'ordre du jour motivé qui a été déposé:

"La Chambre des députés, regrettant que les mêmes mesures disciplinaires n'aient pas été appliquées à tous les officiers du 140me régiment de l'armée territoriale, qui ont pris part à une manifestation hostile aux institutions du pays passe à l'ordre du jour."

M. Des Roys ne croit pas que la Chambre puisse intervenir utilement dans l'application de mesures disciplinaires, qui sont du ressort exclusif du gouvernement, et qui est adopté, comme l'ont déjà indiqué nos dépêches, par 255 voix, contre 167, sur 422 votants.

Le changement de cabinet en France.

Paris, 22 décembre.

On lit dans le *XIXe Siècle*:

"Le conseil des ministres s'est réuni, hier soir, à quatre heures et demie, au ministère des affaires étrangères. M. Waddington a officiellement fait connaître à ses collègues ce qu'il leur avait annoncé déjà, officieusement, à savoir qu'il abandonnait la présidence du conseil, et que l'intention du Président de la République était de confier à M. de Freycinet le soin de former un nouveau cabinet.

"La démission du président du conseil entraînant celle des autres membres du cabinet, tous les ministres ont immédiatement rédigé leur démission, et les ont remises à M. Waddington, ainsi que celles des sous-secrétaires d'État. Il a été décidé, ensuite, que les démissions ne paraîtraient pas ce matin, au *Journal officiel*, et que l'on attendrait pour les porter officiellement à la connaissance du public, que le cabinet fût reconstitué.

"Immédiatement après le conseil, M. de Freycinet s'est rendu à l'Elysée, où il a eu une longue entrevue avec le Président de la République. Puis, M. Waddington est, à son tour, venu voir M. Jules Grévy, avec lequel il s'est entretenu durant une heure à peu près.

"Rien de définitif n'a été arrêté dans ces deux entrevues, et M. de Freycinet s'est borné à soumettre à M. le Président de la République le nom des hommes politiques qu'il désirait faire entrer dans la nouvelle combinaison.

Le *Temps* dit qu'il s'agissait de trouver, dans le cabinet, l'homme le plus propre à en devenir le chef, en conciliant d'une part la composition et l'esprit de la majorité républicaine à la Chambre et au Sénat, d'autre part les convenances et les sentiments personnels du nouveau titulaire. Les deux candidats sur lesquels le Président de la République a jeté les yeux étaient MM. de Freycinet et Léon Say.

Voici en quels termes s'exprime l'organe officieux à ce sujet: "M. Léon Say est un orateur distingué et un homme d'affaires; la brillante situation financière dont la République a doté la France lui est due incontestablement pour une bonne part; son élévation au poste de président du conseil aurait eu cette signification particulière que la nation reste vouée à la politique éminemment pacifique du relèvement matériel par l'amélioration croissante de ses finances [illegible]

"M. de Freycinet a lui aussi un [illegible] de premier ordre [illegible] dans les questions d'affaires, il est [illegible] les débats parlementaires [illegible] politique où [illegible] de son [illegible] auprès de tous les connaisseurs; lui aussi représente l'un des aspects les plus rassurants et les plus populaires de la République: le développement de la richesse nationale par l'ouverture de grands travaux publics [illegible] pour l'intérieur, sa nomination affecte donc un caractère que nous gagnerons tous à mettre particulièrement en relief."

Voici maintenant la conclusion du "Temps": Le président de la République s'est adressé à M. de Freycinet [illegible] M. Léon Say, [illegible] réunion que M. Grévy considère en ce moment, et pour longtemps sans doute, comme le noyau de la majorité et la base logique de tout cabinet parlementaire.

—La *Temps* blâme sévèrement la réduction du traitement des cardinaux, archevêques et évêques, que la Commission du budget s'est obstinée, en dépit du Sénat, à rétablir:

Les Chambres et le gouvernement professent qu'il convient de favoriser le clergé séculier aux dépens du clergé régulier; les évêques nommés et les curés agréés par l'Etat sont tenus, en effet, de vivre avec lui en bonne intelligence, dans l'intérêt même de leur cause; il peut influer sur leur manière d'être par une bonne administration, par un habile usage des fonds destinés à l'entretien du culte, par l'action officieuse qu'il exerce à Rome au moyen de la nonciature, au besoin par les lois dites organiques et par le Code pénal. Quand on a tout cela, les réductions de traitement ressemblent à une taquinerie, c'est-à-dire à une petitesse, et il serait digne d'une grande Assemblée d'y renoncer définitivement.

Le grand succès du jour—L'Etoile Rouge!

Le rendez-vous des gens de toutes bourses—L'Etoile Rouge.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

Elections de députés en France.—Une double élection législative a eu lieu, le 21 décembre, dans les départements de Seine-et-Oise et de Vaucluse.

A Versailles, il s'agissait de remplacer M. Journault; à Orange, il fallait désigner le successeur de M. Alphonse Gent, démissionnaire forcé, après sa nomination au poste de gouverneur de la Martinique. Les deux élections offraient, d'ailleurs, une analogie complète; à Versailles comme à Orange, la lutte était, en effet, ouverte, entre opportunistes et intransigeants: c'est-à-dire, entre M. Maze, défendu par la *République française*, et M. Buffenoir, que protège le *Père Duchêne*, et d'autre part, entre M. Alphonse Gent, soutenu par le *XIXe Siècle* le *Siècle*, etc., et M. Humbert, le candidat du *Mot d'Ordre*.

Voici les résultats:

2me CIRCONSCRIPTION DE VERSAILLES.

Electeurs inscrits,	11,711
Votants	6,736
Mrs. Maze, républicain	4,490 Elu
Buffenoir, intransigeant,	1,264
Bulletins blancs ou nuls,	850

CIRCONSCRIPTION D'ORANGE.

Electeurs inscrits,	22,946
Votants,	10,997
Mrs. Gent, républicain,	6,069 Elu
Humbert, intransigeant,	4,093
Diners ou nuls,	835

Caisse de retraite pour les travailleurs.—On a distribué aux députés, une proposition de loi tendant à créer une caisse nationale de retraite pour les vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, présentée par M. Martin Nadaud et vingt-cinq de ses collègues.

Le projet demande que l'on retienne 5 0[0] sur les salaires, que l'Etat vienne en aide aux travailleurs, ainsi que le patron. Pour un ouvrier subissant une retenue de 20 cent, la part du patron serait de 10 cent., celle de l'Etat de 10 cent., ce qui ferait un total de 40 cent. En prenant pour base un salaire quotidien de 4 fr., 300 jours de travail par année donneront 120 fr., en 30 ans, 3,600 fr. doublés par les intérêts, soit 7,200 fr. à 5 0[0], cela fait 3,600 fr.—Les salaires supérieurs pourront atteindre 600 fr.

Un million de travailleurs coûtera, à l'Etat, à 30 fr. l'an, 30 millions.

Ni l'Etat, ni le patron, ni l'ouvrier n'auraient le droit de se soustraire à ces obligations.

L'article unique est ainsi conçu:

"La Chambre des députés nommera, dans ses bureaux, une commission de onze membres chargés de lui présenter un projet de loi relatif à la création d'une caisse de retraite en faveur des vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture."

—Par décret du 13 courant, M. Godeaux, consul général à Shanghaï, est nommé consul général à Naples, en remplacement de M. Limperani, nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe.

M. Garnier, consul de 1re classe, est promu au rang de consul général et nommé, en cette qualité, consul général à Shanghaï.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

A VENDRE
—PAR—
Schmidt & Ziegler
49, 51, 53 et 55
RUE PETERS.

CHAMPAGNE.
G. H. MUMM & CO., sec et double sec.
BOLLINGER & CO., sec extra.
FREMINET & FILS.
L. ROEDERER & CO., importation directe

COGNAC.
OTARD DUPUY & CO.
BISQUIT, DUBOUCHÉ & CO.
CHS. DOROVILLE & CO.

VIN ROUGE.
SEIGNOURET FRÈRES, marque célèbre.
Château Dillon, Haut Brion, Pontet Canet, Château Larose, Blanquefort, Château Talbot, Château Terrefort, &c., &c.

VIN BLANC.
Château Iquem, Château Latour Blanche, Sauternes, Bouquet, St-Croix, &c.

VIN DE BOURGOGNE.
Clos de Vougeot, Volnay, Pommard, Chablis, Nuit St-George, Moulin à vent, Beaujolais et Château la Clauze.

LIQUEURS FINES.
De la marque célèbre de MARIE BRIZARD & ROGER.
Anisette, Curaçao, Maraschino, Liqueurs assorties, Martinique, Crème Chouva, Vanille, etc.

DIVERS.
Whiskey d'Irlande de Burke, Bière, Absinthe, Kirsch, Sherry, Porto, Vin du Rhin, Vermouth, &c., &c.

CONSERVES.
Asperges, Fruits au jus et à l'eau-de-vie, Petits Pois, Sardines à l'huile et aux tomates, Champignons, Fromages en boîtes et en jarres, Olives, Cornichons, Pâtés truffés, Anchois, &c. &c.

Venez examiner notre
STOCK AVANT D'ACHETER.
SCHMIDT & ZIEGLER.
21déc—1m

Charbons! Charbons!
Hy. J. Montagnet,
Marchand de Charbon,
PITTSBURG, ANTHRACITE [illegible]
[illegible]
Commandes [illegible] Carondelet [illegible]
Les ordres peuvent être [illegible] dans ces boîtes.

SPECTACLES BALS, &c.

Théâtre du Grand Opéra,
Grande compagnie d'opéra français de [illegible]
[illegible] M. Leroux, Mlle Angèle [illegible]
[illegible]
[illegible] soir 9 janvier
LA GRANDE DUCHESSE.
Samedi, matinée—Giroflé-Girofla.
Samedi soir—La Belle Hélène.
[illegible]
GRAND ORCHESTRE.
Prix du soir—50 cts, $1, $1.50 et $2.
Prix des matinées—75 cts et $1.25.
Places et Billets à vendre au théâtre du [illegible]
9 janv—

JOYEUX NOEL!
Heureux Premier de l'An!
C'est ce que l'on souhaite chez
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL,
Qui invite cordialement tout le monde à venir examiner son stock immense et bien assorti de
Vêtements,
Articles de Toilette et Chapeaux,
Complètement tout exposé à l'occasion des
FÊTES,
et qui seront vendus à très bas prix.
21 déc—

BODLEY BROTHERS
Ont l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, &c. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à râper, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous nos ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union.
2 mai—1 an

Chaussures.
AU DRAPEAU ROUGE,
Coin Bourbon et Douane.
GRAND DEBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
EN TOUT GENRE.
A vendre aux anciens prix malgré la grande hausse sur ces articles.
P. GASAUDIELH.
1erjanv—1m

ATTENTION.
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
Bottes et souliers en tous genres faits lui des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 jan. 79—1 an V & D.

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.
Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
[illegible] Ventes rapides et légers profits.
[illegible]—1 an

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 3½ RUE CARONDELET.
Traites tirées sur consignations à vue sur Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Culture de la soie en Louisiane.
[illegible] Un ouvrage sur la culture de la soie d'après les méthodes les plus récentes et les plus sûres, par L. S. Crozier. Envoyez des timbres pour les circulaires et les renseignements nécessaires au Dr J. U. BALL, Bayou Sara, La.
10 oct—1a

COLUMBIAN [illegible] & KINDERGARTEN INSTITUTE.
126..........Esplanade..........126
L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
20 août—1 an

Collége Commercial de St-Stanislas,
Baie St-Louis, Miss.
Cette institution favorablement connue du public depuis 25 ans, est située sur les bords de la Baie St-Louis. Les élèves y reçoivent un cours d'études entièrement commercial. Les conditions sont très modérées et les élèves y sont reçus dans tous les temps de l'année.
Demandez des prospectus.
BRO. FLORIMOND, Directeur.
21déc—1m

JOS. BRANDNER,
Marchand-Tailleur,
24..........RUE BOURBON..........24
A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CACHEMIRES et étoffes à gilets.
20 oct—3m

Dr SYDNEY DAVIESON
Arrivé à la Nlle Orléans.
Le Dr Sydney Davieson, M. R. C. S. de Londres, M. D., Giessen, [illegible] annoncer aux habitants de la Nlle Orléans et du voisinage qu'il peut être consulté jusqu'au 20 avril prochain à son domicile.
7 rue des Remparts, entre Canal et Bienville.
Tous les jours de 10 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et de 6 h. à 8 h. du soir.
Le Dr DAVIESON ayant fait une spécialité du traitement et de la guérison des Maladies Nerveuses.
[illegible]
Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 7 Remparts, entre Canal et Douane, Nlle Orléans, jusqu'au 20 avril. Passé cette date, on devra lui écrire à St-Louis, Mo., No 1706 Olive street. [illegible]
Heures de bureau, de 10 h. A. M. à 3 h. P. M. et de 6 h. à 8 h. P. M. Le dimanche, de 10 h. A. M. à 1 h. P. M. seulement.
16 déc—16 déc. au 1 mai.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
[illegible]
MISS FANNY DAVENPORT,
Avec une Grande Troupe Dramatique [illegible]
[illegible]
PIQUE.
[illegible] 7 Janvier, FROU-FROU.
Mercredi Soir, 7 Janvier, AS YOU LIKE IT.
Jeudi Soir, 8 Jan., FROU-FROU.
Vendredi Soir, 9 Janvier, Bénéfice de Miss Davenport, SCHOOL FOR SCANDAL.
Samedi Soir, 10 Janvier, OLIVER TWIST et LONDON ASSURANCE.
Procurez-vous vos sièges [illegible] d'augmentation dans les prix.
Pour le soir, 25c., 50c. et $1. Pour les matinées, 25c. et 50c.

GRAND BAL PARÉ
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
A LA SALLE DE L'OPÉRA,
LE SAMEDI, 24 JANVIER 1880
PRIX DU BILLET..........$2.
Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER.
L. Bosco, Secrétaire.
N. B.—Les demandes d'invitations de dames devront être adressées à la Direction, qui se réunit à l'Asile tous les mercredis et vendredis.
28déc—1m

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peintures, Huiles, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre, Guano, Vitres, Papier de Tenture, etc.
207 RUE DU CANAL.
Entre les rues Rampart et Basin.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17..........RUE BASSE..........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—	
Risques de feu	$315,774 30
Risques maritimes	18,955 22
Risques de rivières	19,701 75
Total des primes	$354,431 37
Moins primes non acquises	111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879	$243,178 37
PERTES PAYÉES—	
Sur risques de feu...$61,606 66	
Sur risques maritimes...10,364 30	
Sur risques de rivières...5,339 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt...11,066 11	
Réassurances et primes remboursées...17,820 61	106,296 90
	$136,969 45
Réserves pour pertes non-payées	22,000 00
Profit	$114,969 45
La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:	
Propriétés foncières	$306,178 06
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 66
Billets garantis par hypothèque en nantissement	192,202 33
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	61,263 41
	$712,297 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
PAUL FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
10 juin

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.
TRENTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Les directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$165,158 05		
Primes maritimes	24,051 22		
Primes de rivières	69,334 25		$258,543 52
Primes nettes		$224,143 53	
Moins réassurances	$13,716 40		
Moins primes remboursées	5,696 57	19,342 97	204,800 56
PERTES.			
Pertes d'incendie	$36,698 94		
Pertes maritimes	8,337 36		
Pertes de rivières	28,876 05		
		$73,952 35	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, épargnes, etc.		36,442 66	110,395 01
Profits nets			$94,405 54
La compagnie possède l'actif suivant:			
Billets à recevoir	$31,461 33		
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00		$61,636 33
Prêts sur demande	[illegible]		
Argent en caisse	[illegible]		
		101,072 66	
Propriétés foncières		109,000 00	
Bons de ville, actions de banque et autres		94,632 [illegible]	
Primes en voie de collection		28,857 [illegible]	
Suspense account et fractions d'actions		14,158 62	
			$406,907 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
Henry V. Ogden, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte du fonds de réserve [illegible] un dividende de [illegible] pour cent [illegible] juin 1879.

DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, [illegible]
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, [illegible]
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, [illegible]
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
B. R. Best, [illegible]
Jno. H. King, [illegible]
Joseph W. Rosso, George Martin,
Alfred Moulton, [illegible]
Edward Kelly, [illegible]
Paul B. Martinez, Fred V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
[illegible] John M. Parker.

PIANOS.
CHICKERING,
Mathushek
PIANOS
HALE
—CHEZ—
WERLEIN
135 RUE DU CANAL 135.

PRIX:
$150.....$175.....$200
$225.....$250.....$275
$300.....$325.....$350
$425.....$450.....$550
$400.....$500.....$600

ORGUES
ORGUES
DE
Estey and Mason & Hamlin.
PRIX
$50.....$60.....$75
$80.....$100.....$125
$150.....$175.....$200
$250.....$300.....$400
Pianos d'Occasion.
PRIX:
$50.....$75.....$100
$125.....$150.....$175
Orgues d'Occasion.
PRIX:
$30.....$40.....$50
Tous les Instruments
GARANTIS.
PIANOS et ORGUES vendus contre PAIEMENTS GRADUÉS.
VIEUX PIANOS pris en échange.
Les meilleurs TABOURETS et COUVERTURES de Piano.
Magasin ouvert tous les SOIRS.
PAPIER A MUSIQUE,
[illegible] MÉTHODES,
INSTRUMENTS de MUSIQUE
[illegible]
WERLEIN,
135-CANAL-135
7déc—

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DOUZIÈME ANNÉE
Payant $50,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.
UNE AUTRE
GRANDE
OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 13 Janvier 1880.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE A.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la Compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 13 Janvier 1880,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, sont	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, sont 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, sont 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, sont 900
1,857 Lots se montant à......$110,400
Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser à M. A. DAUPHIN, New-Orleans.
Transmettez l'argent par des traites ou par l'Express.
Souvenez-vous qu'au Grand Tirage de 22 du Mardi, 13 Janvier 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.
On demande des agents dans certaines villes, comtés, villes et villages de l'Union.
[illegible] accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE [illegible]

MAISON ÉTABLIE EN 1840.
PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR
L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.
Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de cotolline, soie écrue, satin de laine, reps à raies en uni, mohair, etc.
Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles,—derniers genres.
Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.
Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.
PRIX TRÈS RÉDUITS.
Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se reclinant.
Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.
LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.
AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.,
A bon marché pour du comptant.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!
Emballage et livraison gratis.
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ENCAN!!! ENCAN!!!
Pour clore les affaires de Bijouterie
Le Stock du magasin de Bijouterie de
A. M. HILL,
86 RUE ST. CHARLES,
Sera offert à l'enchère publique, en lots à la convenance des acheteurs, à partir de
MARDI, 6 janvier, à onze heures du matin.
Des centaines de montres en or et en argent de la célèbre Compagnie de Montres Américaines Waltham.
Diamants, Bijouterie fine, Chaînes en or, Argenterie de Rogers, Smith & Cie. Argenterie plaquée de Wilcox, Meriden et Middleton, toute garantie valant, comme qualité. Le triple et le quadruple. Ce Stock doit se vendre à quelque prix. La qualité en est garantie. Les dames sont invitées à assister aux ventes qui se feront tous les jours de onze heures du matin à sept heures et demie du soir.
NASH & HODGSON,
J. H. FRENCH, Encanteurs.
FERA LA CRIÉE.
4 jan—2m

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Belles Vaches laitières de race.
Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 12 janvier 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Commune et Genois, vis-à-vis de l'infirmerie du Dr. Antoni—

6 belles Vaches laitières de race.
2 Genisses.
1 lot bidons et les ustensiles de la laiterie.
Conditions—Comptant.
La clientèle, garantie à 6 gallons de lait par jour, sera donnée au plus fort acheteur.
9 janv—9, 10, 11.

Succession de feue Vve Manuel Crusat.
No. 40,805.
Vente pour effectuer un partage.
Belle résidence de famille rue des Remparts No. 186.

PAR S. GUINAULT, encanteur Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 17 janvier 1880. Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement de mise en possession rendu et signé par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, le 10 novembre 1879.

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds de profondeur, entre les rues Ste Anne et Dumaine, ensemble une jolie maison haute en briques ayant un rez-de-chaussée, corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse et cabinet, cuisine attenant à la maison et communiquant à la salle à manger, trois belles chambres et deux cabinets de toilette au premier étage avec balcon sur la rue. Une autre bâtisse haute en briques tenant à la maison principale ayant cinq chambres. Le gaz est introduit dans les deux bâtisses, lieux d'aisance double, en briques, cour carrelée, water works, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre prochain à raison de $32 50 par mois.

La propriété ci-dessus vient de subir récemment de grandes réparations pour lesquelles les propriétaires n'ont rien épargné. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 0[0] d'intérêts par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente par devant C. V. Foulon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8jan—

VACHERIE! VACHERIE!

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 janvier 1880 il sera vendu à 11 heures du matin, encoignure Français et Vertu à l'écurie de Pierre Han—la vacherie de Joseph Artus—

14 belles vaches laitières, plusieurs avec veau et la balance sur le point de vêler. 1 cheval 1 mulet, une charrette et tous les ustensiles de la vacherie. 2 cochons, 24 têtes de volailles.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant, et au dessus de $100, aux mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.
7 janv—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence dans un des meilleurs quartiers d'affaires du Troisième District.

La grande bâtisse bien connue en briques à deux étages, avec vérandah, située au coin des rues Champs-Elysées et Chartres ou Moreau, convenable pour n'importe quel genre d'affaires.

No 25,285. Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
E. T. Parker et als vs H. Franz, tuteur et als.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers et en partie propriétaires.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureaux, 91 rue Royale—Il sera vendu SAMEDI, 31 janvier 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 4 juin 1879 et signé le 9 juin 1879—

Un certain morceau de terre situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Chartres ou Moreau, Marigny et Decatur ou Victoire et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Bourgerol, le 8 avril 1834 et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville; le dit lot formant le coin des rues Champs-Elysées et Chartres ou Moreau et mesurant 24 pieds 6 lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 85 pieds et face à la rue de Chartres ou Moreau. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, recouverte en ardoises, ayant à l'étage supérieur et à l'étage inférieur un grand magasin mesurant 24 pieds de face et 60 pieds de profondeur, formant le coin des rues Champs-Elysées et Chartres ou Moreau.

L'arrière partie de la bâtisse faisant face à la rue de Chartres ou Moreau, comprend une maison ou résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant une grande chambre au palier inférieur et au palier supérieur, cave, cour, etc.

Les tuyaux de gaz sont posés dans toute la maison.

Termes et conditions—Cinq cents piastres comptant, le reste à six et douze mois de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer les collections, les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux vendeurs.

Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 déc—3,10,17,24,31 janv

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin), Arnould (Ovide), Abadie (François Germain), Aimé (Vve), Blanchard (Auguste), Bourdal (Pierre Onésime), Bernissan (Jean), Bouvard, née Lair (Henriette), Binot (Alfred), Barthe (Jean et Basile), Boutet (Louis), Boyer (Aug), Blondel, Cagy (les époux), Cabalin (les époux), Casper (Andrea), Ceres (Gabriel), Chariot (Armand), Chasles (Baptiste et Emilie née Pene), Chatelain (Charles), Combes (Jules), Dedons (Elodie), Dutot (Edouard), Dubot (Jean-Baptiste), Doléat (Pierre Sylvain), Durenu (Antoine Ferdinand), Didier St Vignes (boulanger), Duclos (François), Duleng (Jean), Domergue (Jean Bernardin), Delacroix (Paul), Dumas (Alcée Pierre), D'Astaing d'Escampes (Abel), Dupuis (Planteur), Bastillon (née Bled Vve Germain), Bvens (Charles), Fleusbe (Chas), Fabre (Louis et Marcellin), Fernando (Antoine), Fontan (François Ludovic), Favre Petit Marmet (François), Franchot (Pierre Ludovic), Farget (Philippe), Ferras (Auguste), Guyenvach (Jean Pierre François), Gélard (Auguste), Genaux (Jean Julien), Goetsch (Léontine Sophie Billard), Gaston (Joseph), Gallot (Samuel), Garand (Vve Joseph), Gaimain (Jean Marie), Herckman Thérèse), Hammerle (Jean), Jabier (Prosper Auguste), Jarriet (Vve Jacques), Keiser (Mme Henri), Lavery (Francisque), Ladonne (Mme), Legrand (Jules), Lesellin (Alfred), Lega (Jean Marie), Lalgnier (Chas), Léon (Jacob), Lemaire (Marie Jean Pierre), Longuedoux (Bernard), Lacrampe (Gabriel), Lestrade (Georges), Laroche (Mme), Letapie (Jean Firmain), Longue (Robert), Menegay (Philippe), Manneson (Albert), Moussino (Louis), Meynet (Jean), Malthes (Antoine), Malibos (F), Margne (Jules), Meynier (Jean), Mantempa (Marcel), Martin (Pierre Marie), Maine (Frédérick), Moreaux (Jules), Ossier, Perret (Constant), Paradat (Jean), Porche, Planeiard (Mme née Angier), Poupelle (Henri), Fregnes (Jn Bapte), Forgue (Vincent Hippolyte), Poisson (Ernest), Randougnier (Jean Baptiste), Rendu (Louis), Rapine (Jean Antoine), Resoin (Gustave), Sholey (les époux), Samson (François), Serbeta, Savignol (Paul), Scheeller (Millaine), Sexton (Frédérick), St Vignes (ou St Vigner Didier), St Martin (Noélina), Viéte (François).

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 15 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

435 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 9 janv. 1879, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 25 rue de Chartres—
435 caisses bottes, souliers et brodequins,
comprenant un bel assortiment
Conditions à la vente. 9 janv—

PAR C. E. GIRARDEY

LA RÉSIDENCE D'AQUIN.

Une belle résidence rue du Chemin du Bayou, entre celles Claiborne et Derbigny,
Avec un grand jardin, parfaitement ombragé.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 10 janvier 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La belle résidence du Dr Rancé, décédé, située dans un des plus beaux quartiers du Second District sur le Chemin du Bayou, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Claiborne, Derbigny et Hôpital. Elle mesure 124 pieds de face au Chemin du Bayou, 120 pieds à la rue de l'Hôpital sur 136 pieds 2 pouces et 9 lignes de profondeur sur la ligne sur la rue Derbigny et une profondeur de 106 pieds 6 pouces sur la ligne sur la rue Claiborne.

Elle a l'avantage d'être située dans un beau quartier, le terrain en est élevé et ombragé par des magnolias et d'autres beaux arbres, en outre la propriété fait face à deux rues et avec les améliorations qui s'y trouvent on ne saurait désirer de résidence plus confortable et dans un quartier plus tranquille.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrir le montant des billets.

Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur des billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 et en outre payer au comptant les frais de l'encanteur pour les annonces et pour la vente au sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant Cha. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21déc—21, 22, 27, 28. 3 jan. à la vente.

GRANDE VENTE DE
Propriétés de choix centrales et rémunératrices près de la rue du Canal,
Convenables pour
Hommes de profession, résidences et emplacement de commerce.
Deux magnifiques résidences en briques à trois étages près du magasin de Holmes,
—ET—
La résidence et magasin en briques à deux étages, coin Dauphine et Douane, toutes deux contiguës et la vente positive
Avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI 24 janvier 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, avec le consentement des parties—

1° Ces résidences en briques à trois étages, vastes et bien bâties et situées au centre de la ville, désignées par les Nos 19 et 21 rue Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Canal, Douane et Bourgogne. Elles sont toutes deux bâties sur des lots mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et s'étendant jusque vers une allée s'ouvrant sur la rue Douane qui est un droit de servitude à cette dite propriété en commun avec les propriétés Nos 17, 19, 21 et 23 de la rue Dauphine.

Elles contiennent chacune un corridor, 2 salons, salle à manger, cuisine et autres agréments au 1er étage, 3 beaux appartements, corridor, chambre à bain et chambres sur la galerie sur le 2d et 3ème étage, gaz, waterworks et caves, cour pavée, etc., etc.

Elles sont toutes deux louées jusqu'au 30 septembre 1880 au taux de $1,000 par an chacune.

2° La spacieuse maison de résidence, avec magasin, à deux étages, en briques, située au No 23 de la rue Dauphine et formant l'angle Dauphine, dans le carré compris entre les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne.

Le terrain mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de face rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur rue Douane. Avec toutes les bâtisses, les droits, privilèges, etc., qui lui appartiennent.

Les améliorations comprennent une maison de résidence avec magasin, à deux étages construite en briques, connue sous le nom de l'établissement populaire de M. W. Wirth, marchand de nouveautés et louée à lui jusqu'au 1er octobre 1880 au taux de $960 par an. Sa situation centrale et sa proximité à la rue du Canal rendent cette propriété convenable comme maison de résidence ou établissement de commerce. Un meilleur placement d'argent s'offre rarement. La vente est sans limite et l'attention des capitalistes y est appelée.

Termes et conditions—1[3] ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans en billets consentis à la convenance des parties intéressées, et spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 8 pour 100 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour 100 pour honoraires d'avocat, dans le cas de poursuite pour en faire la collection, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs payeront en outre comptant les frais de l'encanteur pour annonces et criée. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis de la part des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Théo. Guyol, notaire.
20 déc—20, 21, 27 et 28—jan 3,4,10,11,17 et 24.

Elégante maison en bois à deux étages près de la rue du Canal, dans le 2d district, à peu de distance de la Nouvelle Eglise Presbytérienne et en face de la résidence de W. B. Lyman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI 10 janvier 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu positivement à l'encan, avec le consentement des parties—

L'élégante et agréable maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 13 rue Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Canal, Roman et Douane. Le terrain a 25 pieds de face à la rue Derbigny sur 148 pieds de profondeur. La maison est bâtie en retraite et a sur la rue un jardin, une grille en fer, avec galerie double sur la façade. Les salons sont séparés par une arche et les manteaux des cheminées sont en marbre. Il y a salle à manger, cuisine, buanderie, etc., au rez-de-chaussée. Les chambres à coucher sont bien aérées et bien exposées pour la lumière. Chambre à bain et chambres sur le balcon au 2me étage. Ecurie et remise au fond du terrain. Cuve, appareil à gaz, etc. La propriété est située en face de celle de W. B. Lyman. Elle sera livrée dès que le titre de transfert aura été terminé.

Conditions: Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transféré par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire public aux frais de l'acquéreur.
20 déc—20, 21, 27 et 28 déc—3 janv au 10

JOHN GIBSON'S SON & CO,
Choice Old Monongahela, Rye Whiskies.
EDNA RYE,
SINGLE X,
DOUBLE XX,
TRIPLE XXX,
QUADRUPLE XXXX,
PURE OLD RYE.
Nous informons nos clients et le public en général que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet des "Whiskies" ci-dessus mentionnés, que nous vendrons aux plus bas prix du marché.
BASSETTI & XIQUES,
22nov—D.J 67 et 69 rue Decatur.

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.
SPÉCIALITÉ pour Habillements de noce et de soirée. Il a en outre un [illegible] riche assortiment, [illegible]
A des prix très raisonnables.
8 sep—6mD.Mar.J

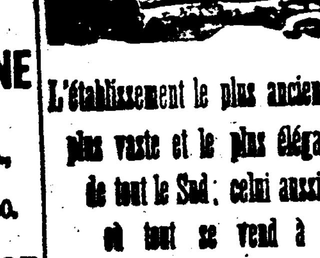

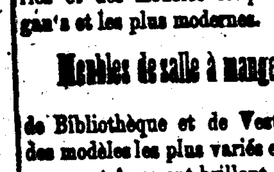

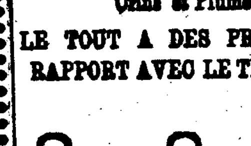

L'Abeille de [illegible]
NOUV[ELLE-ORLÉANS]
VENDR[EDI]
Bons de Pr[illegible] chemins [illegible]
Départe[ment]
Licence[s]
FE[illegible]
MA[illegible]
DE
Par C[illegible]
La D[illegible]